

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 9 décembre 2014

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 14h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.
Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), MOLLON (1 voix) et Messieurs DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), LASCAUX (1voix), MARION (1 voix +1 pouvoir Boyer), MAISONNEUVE (1 voix +1 pouvoir Chevaléyre).

Monsieur GAY assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE
183 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
183.2014.003 Réaménagement du territoire Parc dans la CETDEP

RAPPORT

Le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés pour la période 2009-2013 (volet 1 de la CETDEP). Les mesures qui composent cette politique sont intégrées dans l'orientation de la charte 2013>2025 du Parc concernant le tourisme durable (orientation 3.2 : « une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire du PNRVA »).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) a été lancée pour conduire l'évaluation du plan d'actions tourisme durable 2009-2013 et accompagner les services du Parc dans l'animation de la concertation et la définition d'un nouveau plan d'actions tourisme durable pour le PNRVA pour la période 2014-2019 (6 ans).

Le comité de pilotage de cette A.M.O s'est réuni le 25 novembre dernier pour valider les orientations stratégiques et les fiches actions. Un document de synthèse vous est proposé ci-joint.

Ce nouveau plan d'actions reste bien dans la continuité du précédent et se recentre sur les missions du SMPNRVA identifiées par les partenaires à savoir : la sensibilisation/ éducation au territoire et au développement durable, la qualification vers l'écotourisme de l'offre touristique du territoire.

Le dossier de nouvelle candidature doit être envoyé à Europarc le 15 décembre prochain. Il reprendra l'ensemble des éléments travaillés au cours de cette A.M.O. et vous sera présenté en séance.

>>> Il vous est proposé de :

- > valider le plan d'actions tourisme durable PNRVA, qui sera piloté par les services du Parc pour la période 2014-2019
- > valider le dossier de candidature à la CETDEP pour 2014-2019
- > d'autoriser le Président à signer ce dossier de candidature

DELIBERATION

Le Bureau valide le plan d'actions tourisme durable PNRVA, et le dossier de candidature à la CETDEP pour 2014-2019. Il autorise le Président à signer ce dossier de candidature.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 9 décembre 2014
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

19 DEC. 2014
CONTROLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

31 DEC. 2014